

toute correspondance entre le gouvernement ou ses officiers et la compagnie des mines de Spring Hill ; aussi, copie de tous ordres en conseil relatifs à la dite compagnie, et copie de toute convention entre le gouvernement et cette compagnie. Il explique qu'il aimerait avoir toutes les correspondances qui ont passées entre la compagnie des Mines de Spring Hill ou aucun de ces officiers et le gouvernement, que ce soit le gouvernement actuel ou ses prédécesseurs. Le rapport de M. BRYDGES au gouvernement relativement à cette affaire est de nature à laisser l'impression dans l'esprit des personnes qui ne comprennent pas la question que l'ancien gouvernement avait fait un arrangement avec la compagnie qui n'était pas à l'avantage du public. La première fois que la question de mettre le chemin de fer Intercolonial en rapports avec les industries locales le long de la route fut amenée devant le gouvernement, fut lorsque la compagnie des mines de fer de l'Acadie, à Londonderry, témoigna le désir d'une telle connexion, démontrant que l'établissement était capable de fournir beaucoup de trafic au chemin de fer. Comme cela semblait devoir être un précédent pour quelque temps, et était d'une grande importance, l'affaire fut soigneusement examinée par le Ministre des Travaux Publics, et il croit qu'il existe un rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial sur le sujet. Enfin le gouvernement proposa à M. DEVESEY, le gérant de la compagnie des mines de fer de l'Acadie, que la compagnie prouvât sa confiance dans le caractère substantiel de leurs usines, et la nécessité de l'embranchement projeté, en nivelant et fournissant les traverses à leurs propres frais, le gouvernement s'engageant à faire la superstructure et poser les lisses, propriété absolue du chemin devant être transportée au gouvernement, et la ligne possédée et exploitée par lui précisément de la même manière que le chemin de fer Intercolonial. Le gouvernement chargerait à la compagnie qui avaient ainsi contribué leur argent précisément le même taux sur l'embranchement que sur l'Intercolonial. L'ancien ministre des Travaux Publics avait soumis cette politique du gouvernement à la Cham-

bre, et elle avait été approuvée à l'unanimité. Subséquentement la compagnie de charbon de Spring Hill, dans le comté de Cumberland, avait demandé de semblables facilités. Quoique la politique du gouvernement sur cette question ait été définitivement réglée, le gouvernement a cru à propos de soumettre cette demande à la Chambre. Il avait eu lui-même une part dans l'entreprise, mais s'en était défait à une perte considérable afin de pouvoir donner à la question une considération impartiale. La compagnie pouvait donner de meilleures raisons pour avoir cet embranchement que la compagnie de fer de l'Acadie. Le gouvernement a besoin de charbon pour son chemin, et à moins de faire connexion avec ces mines au moyen d'un embranchement de cinq milles, on serait obligé de transporter le charbon une distance de quelque chose comme cent milles de Pictou pour la section de la ligne entre St. Jean, N.-B., et Truro. La compagnie, a en conséquence, plus de droit à la considération du gouvernement que la compagnie de fer, parce qu'elle peut démontrer que la construction de l'embranchement est grandement à l'avantage du gouvernement. Elle a été traitée précisément de la même manière que l'autre compagnie. Elle a été informée que si elle voulait acquérir le terrain, niveler la ligne, et fournir les traverses à ses propres frais, le gouvernement parachèverait la ligne et en prendrait possession, chargeant à la compagnie les mêmes taux pour le fret qu'aux autres compagnies. Il croit que ceci fut aussi sanctionné par la Chambre à l'unanimité. Il est surpris, en conséquence, de remarquer dans le rapport de M. Brydges, un fait qui prête à croire que l'ancien gouvernement a fait un arrangement qui est désavantageux au public. Il ne dira rien quant aux motifs qui ont pu porter ce monsieur à faire un tel énoncé, il ne fait qu'expliquer la position des affaires. Le gouvernement actuel a jugé à propos de changer complètement la politique que le parlement a par deux fois formellement sanctionnée à l'égard des industries locales. Ce gouvernement n'a pas seulement fait un présent du chemin à la compagnie, mais l'a obligée à fournir une nouvelle superstructure pour toute